



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE  
20, avenue des Rives du Lac - 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE  
Tél. : 03.84.77.00.00. - Télécopie : 03.84.77.00.01  
e-mail : contact@sied70.fr

**DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX N°B 4304  
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Article L113-5 du Code de la voirie routière

Article L323-1 du Code de l'énergie

Article II-2 du décret n°2011-1697 du 1<sup>er</sup> décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 21 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

**A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :**

Désignation des travaux : Extension du réseau concédé d'électricité pour un site Ecotaxe Poids Lourds au lieudit Les Belles Baraques le long de la RD9

Département : HAUTE-SAONE

Commune : VILLERS-LE-SEC

Concession du projet, date : SIED 70 – 30/11/1995

Concessionnaire actuel : ERDF

Concession de la canalisation existante : Distribution publique

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :
- la voirie départementale :
- la voirie communale :
- le domaine privé :

Numéro(s)<sup>1</sup>

.....  
RD n°9  
rues de Noroy/de l'abreuvoir

**C) SERVICES CONSULTES :**

- SIED 70
- ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- GAZ ET EAUX
- FRANCE TELECOM
- D.S.T.T. UT70 VESOUL
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine
- Commune de VILLERS-LE-SEC
- Direction Départementale des Territoires
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône

Fait à Vaivre-et-Montoille le  
Pour le SIED 70

# **NOTICE DE PRESENTATION**<sup>i</sup>

Commune de VILLERS-LE-SEC

B 4304 - Extension du réseau concédé d'électricité pour un site Ecotaxe Poids Lourds au lieudit Les  
Belles Baraques le long de la RD9

## **1) Analyse de l'état initial du site**

La commune de VILLERS-LE-SEC, de type rurale, se situe à environ 10 km à l'Est de Vesoul.  
La zone des travaux se situe au lieudit Les Belles Baraques le long de la RD9.

La commune de VILLERS-LE-SEC présente les caractéristiques particulières suivantes au titre de la législation sur les sites et monuments historiques :

- Chapelle de Saint-Igny D174 (inscription par arrêté du 16 mai 1979).

## **2) Justifications des travaux**

Les travaux d'extension du réseau concédé d'électricité, pourront consister en :

- une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 670 mètres ;
- la fourniture, la pose et le raccordement au réseau projeté d'un coffret coupe-circuit sur socle.

## **3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement**

La mise en souterrain du nouveau réseau permet de réduire au maximum l'impact visuel et garantit au maximum la sécurité des personnes.

Les travaux aériens auront un très léger impact visuel compte tenu du réseau aérien déjà existant dans ce secteur.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).

---

<sup>i</sup> article II-2 du décret n° 2011-1697 du 1<sup>er</sup> décembre 2011